



Évaluation des compétences

La question de principe

L'ACO et les membres de la profession de l'optométrie appuient fortement la nécessité d'évaluer les compétences d'agrément après l'obtention du diplôme. Il est important que l'évaluation tienne compte du profil national des compétences pour le niveau d'entrée en optométrie. Ce profil comprend les compétences requises des optométristes pour une pratique sécuritaire, efficace et respectueuse de l'éthique au niveau d'entrée de la profession au Canada.ⁱ Ces compétences ont été définies par les Examineurs canadiens en optométrie (ECO), de concert avec les membres de la profession, et forment la base de l'*Évaluation canadienne des compétences en optométrie (ECCO)* des ECO.

Énoncé de principe

L'évaluation des compétences des personnes qui souhaitent pratiquer l'optométrie au Canada devrait s'inscrire dans le cadre d'une exigence professionnelle nationale et uniforme, et être conçue et administrée uniquement par le milieu de l'optométrie au Canada afin de refléter les normes et les compétences canadiennes.

Politique approuvée par le Conseil de l'ACO en septembre 2016

ⁱ Les compétences évaluées actuellement sont la communication, le professionnalisme, les soins centrés sur les patients, l'évaluation, le diagnostic et la planification, la prise en charge des patients, la pratique en collaboration, le savoir et la gestion de cabinet.